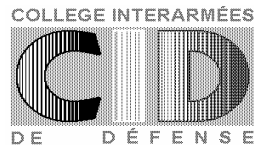


REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA DEFENSE



Enseignement général de défense
Module « Ressources humaines »

Synthèse de la conférence sur le thème de
«L'évolution du statut des militaires»
prononcée par l'Amiral (2S) BEREAU le 3 novembre 2005

Fiche documentaire

- 1 – Synthèse de la conférence : « L'évolution du statut des militaires » par l'amiral BEREAU
- 2 – statut des militaires.doc
- 3 – Chef d'escadron Eric RENAUT (France)
- 4 – 3 novembre 2005
- 5 – Division C
- 6 – Synthèse de la conférence sur l'évolution du statut des militaires
- 7 – Le conférencier a expliqué la nécessité et les enjeux de l'évolution du statut des militaires français, en allant au-delà de la réforme adoptée en mars 2005. Il en a présenté les raisons dans une perspective historique et internationale, les contreparties en termes de protection et de garanties, et a analysé les spécificités du métier militaire au sein de la société française.
- 8 – Mots clefs : *Statut des militaires – Evolution - Société – Protection et garanties*

Synthèse de la conférence sur le thème de
« L'évolution du statut des militaires »

prononcée par l'amiral BEREAU le 3 novembre 2005.

L'évolution du statut des militaires constitue-t-elle un enjeu pour leurs relations avec l'Etat et leur place au sein de la société française ?

L'évolution du statut des militaires constitue effectivement un enjeu : le statut est un contrat nécessaire au nom de l'efficacité de la Défense, et un enjeu national pour ne pas couper les armées de la société, les carrières étant spécifiques.

*
* *

Une évolution justifiée...

Les militaires français ont longtemps été dépourvus de véritable statut. Les fonctionnaires sont les premiers à bénéficier d'une loi en 1946, alors que ce n'est qu'en 1972 que Michel Debré fait adopter le premier statut général des militaires à caractère législatif.

Initiée en 2002, l'évolution du statut général des militaires est aujourd'hui justifiée par une nouvelle donne militaire et sociétale. La professionnalisation force à recruter 5% de chaque classe d'âge, ce qui nécessite une adaptation à des fins de recrutement et de fidélisation. Les opérations extérieures se multiplient, rendant le cadre juridique inadapté. Les évolutions de la société concernent aussi les militaires, en termes de primauté de l'individuel sur le collectif, d'importance de la vie privée, de féminisation, de judiciarisation, d'évolution technologique et d'espérance de vie.

...qui doit préserver la neutralité et l'efficacité des armées...

L'évolution des droits civils et politiques doit cependant toujours être encadrée afin de garantir le principe de neutralité et d'efficacité.

Du point de vue des libertés individuelles, les libertés d'opinion et d'information sont respectées. Le droit d'expression, longtemps limité, se cantonne à présent aux dispositions appliquées aux fonctionnaires, à savoir respect du droit de réserve et discrétion professionnelle. La vie privée, autrefois très encadrée, ne l'est plus, à l'exception de l'astreinte à résidence des gendarmes, maintenue à leur demande. La restriction des droits politiques, toujours forte, est un gage de loyauté et de neutralité. C'est pourquoi le statut quo s'impose dans ce domaine : l'adhésion à un parti politique pose le problème de la neutralité, l'éligibilité suppose la mise en disponibilité et l'exercice d'un mandat électoral va à l'encontre de l'impératif de mobilité. Les exemples étrangers vont aussi dans ce sens avec des cas plus restrictifs.

En matière de droit d'association, la participation à la vie associative a été largement libéralisée, à la différence de l'adhésion à une association syndicale. Le contentieux historique entre les armées et les syndicats est encore lourd en France, et cette interdiction fait l'objet d'un consensus politique car elle réaffirme le principe fondamental de discipline. La question de l'efficacité d'une armée syndiquée reste ouverte. Légalement, la Convention européenne des droits de l'homme stipule dans son article 11 que les nations signataires peuvent apporter « certaines restrictions » aux membres des forces armées et de la police. Cependant, il faudra observer l'évolution des mentalités des plus jeunes et la situation à l'étranger. Les pays d'Europe du Nord accordent généralement la liberté d'association syndicale à leurs militaires. De même, si les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à l'instar de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, s'inscrivent dans le droit fil de l'interdiction française, il s'y est développé des associations d'anciens militaires aussi puissantes qu'écoutées.

...tout en protégeant les militaires,

En contrepartie de ces restrictions, le statut doit préserver les intérêts des militaires, mais aussi les protéger socialement et pénalement. En réponse à l'interdiction syndicale, la responsabilité du commandement dans la défense des intérêts des subordonnés doit être assumée. De même, les organismes consultatifs, conseils de fonction militaire, oeuvrent en ce sens par la crédibilité de leurs membres. Le dispositif sera renforcé par la prochaine mise en place du haut comité d'évaluation de la condition militaire.

La protection sociale et pénale des militaires doit aussi être adaptée à l'évolution du contexte d'emploi. Les engagements en opérations extérieures sont plus nombreux et les mises en cause devant les juridictions pénales plus fréquentes. Le statut confère donc aux militaires une protection pénale adaptée, par la reconnaissance dans la loi de la notion d'opération extérieure et celle de l'usage de la force sur le territoire national pour la protection des zones de défense hautement sensibles.

...lesquels ressemblent à la société, mais doivent embrasser des carrières spécifiques.

La spécificité de leur métier n'empêche cependant pas les militaires d'être à l'image de la société. Ils sont liés à l'impératif de la jeunesse et à des limites d'âges basses. Ils sont aussi majoritairement contractuels. Par ailleurs, il existe peu de déroulements de carrière complets, la majorité quittant le service actif avant les limites imposées.

Mais, à l'unisson de la société civile, la majorité des militaires a un conjoint qui travaille, cherche à accéder à la propriété, et n'a pas de famille nombreuse. De même, il n'existe pas plus d'endogamie que dans d'autres groupes professionnels.

*
* *

Commentaires et avis du rédacteur

La conférence avait pour objectif de présenter l'évolution du statut des militaires.

Du fait de la récente adoption du nouveau statut, en mars 2005, de son implication dans sa révision en qualité de vice-président de la commission afférente puis dans le suivi auprès du cabinet du ministre, l'orateur faisait face à une difficulté : il aurait pu être contraint à un discours officiel se contentant de justifier la réforme.

L'objectif a été parfaitement atteint car l'amiral BERAU a dépassé la simple présentation pour expliquer clairement les nécessités et les enjeux du nouveau statut. Il s'est aussi inscrit dans une heureuse comparaison internationale, pour nous faire réfléchir implicitement sur la place des militaires au sein de la nation. Leur influence pourrait effectivement être plus forte si l'on examine les exemples étrangers.

Pour ce qui concerne la forme, sans tomber dans une description trop exhaustive et fastidieuse, l'amiral BERAU s'est attaché à l'essentiel, tout en présentant le contexte historique et international, en s'appuyant sur un argumentaire structuré et illustré.

Sur le fond, bien qu'ayant été impliqué au premier plan dans la rénovation du statut, il n'a pas manqué de dépasser la simple explication officielle pour s'interroger sur les améliorations dont pourraient encore bénéficier les armées en termes de représentation politique nationale ou de groupe de pression, voire de syndicalisation.

Les informations et les pistes de réflexion fournies par le conférencier pourraient faire l'objet de travaux de recherches ou de débats sur la place des armées dans la nation. Les problématiques suivantes pourraient être discutées, au besoin avec l'apport de témoignages étrangers, stagiaires du CID voire responsables d'association telles que l'*US Air Force association* : Quelle place pour les armées dans la nation ? A la lumière des associations américaines et britanniques, avantages et inconvénients des associations de défense pour la France ? Que penser de la syndicalisation militaire à l'allemande ?